

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

1/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

Code du produit /

Autorisation de mise sur le marché /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Diffuseur à froid pour éloigner les moustiques
REACH PC8
Produit Biocide TP19 Répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre 01 45 42 59 59
Antipoison

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

2/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Dangers physiques :

Liquide inflammable, catégorie 2 (Flam. Liq.2)
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Dangers pour la santé :

Lésions oculaires graves, irritation oculaire, catégorie 2 (Eye Irrit. 2)
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1)
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Géraniol, Linalol, Citronnelle

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

3/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires : Aucune

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3 Autres dangers

Pas d'autres données disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

Liquide diffuseur à froid répulsif

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

4/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
Ethanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	01-2119457610- 43-	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	/	85,000 < x < 92,000
Geraniol	106-24-1 203-377-1 603-241-00-5	01-2119552430- 49-	Skin Sen. 1, H317	/	4,000 < x < 5,000
Citronnelle	8000-29-1 616-771-7 /	/	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens.1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	/	0,700 < x < 0,900
Linalool	78-70-6 201-134-4 603-235-00-2	01-2119474016- 42-	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	/	x <= 0,105

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.
Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.
Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.
Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

5/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Ingestion Rincer la bouche abondamment avec de l'eau.
Appeler un médecin.
Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.
Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Contient des composés sensibilisants. Réaction de sensibilisation possible.
Irritations possibles lors de contacts cutanés/oculaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas d'informations complémentaires disponibles.

Traitement Pas d'antidote spécifique connu.
Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés

- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Sable

Moyens inappropriés

- Jet d'eau

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

6/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquides et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, combinaison de protection intégrale. Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir en les aspergeant d'eau les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues.
Précautions pour les secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

7/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement Contenir le déversement.

Méthodes de nettoyage Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas boire ou manger pendant l'emploi.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart des sources de chaleurs, des sources d'inflammation et des étincelles.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

8/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Mesures d'hygiène Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants.
Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des rayons directs du soleil, des sources de chaleur et d'inflammation.

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Précautions pour le stockage en commun Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Tenir à l'écart des acides forts et des bases fortes.

Matériaux appropriés Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit biocide.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

9/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	Base
VLEP 8 heures	Ethanol	64-17-5	1 000 ppm 1 900 mg/m ³	/	Gestis / Fr
VLCT 15 min.	Ethanol	64-17-5	5 000 ppm 9 500 mg/m ³	/	Gestis / Fr

Autres informations :

Données pour Ethanol CAS 64-17-5 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	960 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	790 µg/l
PNEC aqua (intermittents)	2,75 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	630 µg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	580 mg/l
PNEC (Empoisonnement secondaire)	
PNEC oral	380 - 720 mg/l

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	343 mg/kg poids/jour
Effets systémiques long terme – inhalation :	950 mg/m ³
Effets locaux court terme – inhalation :	1 900 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	206 mg/kg poids /jour
Effets systémiques long terme – inhalation :	114 mg/m ³
Effets locaux long terme – inhalation :	950 mg/m ³
Effets systémiques long terme – voie orale :	87 mg/kg poids/jour

Données pour Géraniol CAS 106-24-1 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	10,8 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,08 µg/l
PNEC aqua (intermittents)	108 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	115 µg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	11,5 µg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	16,7 µg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	700 µg/l

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

10/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	12,5 mg/kg poids/jour
Effets locaux long terme – voie dermale :	11,8 mg/cm ²
Effets systémiques long terme – inhalation :	161,6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	7,5 mg/kg poids /jour
Effets locaux long terme – voie dermale :	11,8 mg/cm ²
Effets systémiques long terme – inhalation :	47,8 mg/m ³
Effets systémiques long terme – voie orale :	13,75 mg/kg poids/jour

Données pour Linalol CAS 78-70-6 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	200 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	20 µg/l
PNEC aqua (intermittents)	2 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	222 µg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	2,22 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	327 µg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l
PNEC (Empoisonnement secondaire)	
PNEC oral	7,8 mg/l
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	2,5 mg/kg poids /jour
Effets systémiques court terme – voie dermale :	5 mg/kg poids /jour
Effets locaux long terme – voie dermale :	3 mg/cm ²
Effets locaux court terme – voie dermale :	3 mg/cm ²
Effets systémiques long terme – inhalation :	2,8 mg/m ³
Effets systémiques court terme – inhalation :	16,5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Effets systémiques long terme – voie dermale :	1,25 mg/kg/poids /jour
Effets systémiques court terme – voie dermale :	2,5 mg/kg poids /jour
Effets locaux long terme – voie dermale :	1,5 mg/cm ²
Effets locaux court terme – voie dermale :	1,5 mg/cm ²
Effets systémiques long terme – inhalation :	700 µg/m ³
Effets systémiques court terme – inhalation :	4,1 mg/m ³
Effets systémiques long terme – voie orale :	200 µg/kg poids/jour
Effets systémiques court terme – voie orale :	1,2 mg/kg poids/jour

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

11/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Ne pas respirer les brouillards/aérosols. Pas de protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.
Protection des mains	Il est nécessaire de porter des gants conformes à la norme NF EN 374. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Protection des yeux	Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN 166.
Protection de la peau et du corps	Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection standard. Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.
Protections thermiques	Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent
---------------	---------------------

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

12/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Couleur	Jaune clair
Odeur	Caractéristique, citronnelle
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non concerné
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Liquides et vapeurs très inflammables
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non concerné
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non disponible

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

13/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Propriétés explosives Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

Propriétés comburantes Non disponibles

9.2 Autres informations

Viscosité cinématique Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter les températures extrêmes et la lumière directe du soleil, la chaleur et les flammes nues.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts, bases fortes.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

14/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / corrosion cutanée

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

15/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

16/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Pas de données disponibles pour le mélange.
Koc	Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Pas de données disponibles pour le mélange.
------------------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles pour le mélange.
-----------------------------	---

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et VPVB	Pas de données disponibles.
-------------------------------	-----------------------------

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

17/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, apporter en déchèterie ou dans une installation agréée.

Emballages contaminés Réemploi de l'emballage interdit.
Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange est classé au titre du transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU UN1169
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Danger pour l'environnement Non

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

18/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN1169
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Non

IATA

14.1 Numéro ONU	UN1169
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	EXTRACTS, AROMATIC LIQUID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	No

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE	Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :
------------------------	---

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

19/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4331

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Le mélange répond aux exigences du Règlement biocide CE N° 528 2012.

Composition : Geraniol N° CAS : 106-24-1 4,5%

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

- H225 Liquides et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquides et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

20/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Flam. Liq. 2	Liquides inflammables – Catégorie de danger 2 -
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables – Catégorie de danger 3 -
Asp. Tox. 1	Toxicité par aspiration – Catégorie de danger 1 –
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée – Catégorie de danger 2 –
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2 -
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1B –
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 –
Aquatic Chronic 2	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 2 –

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Cix/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

21/22

Date de création : 10/09/2020

Date de révision : 10/09/2020

Version : 01 / FRANCE

ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange «Diffuseur avec des bâtons» a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

DIFFUSEUR AVEC DES BÂTONS

22/22

Date de création : 10/09/2020
Date de révision : 10/09/2020
Version : 01 / FRANCE

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.